



Concertation préalable

Du 9 avril au 19 juin 2026

CAHIER ACTEUR DES CELLIERS DU SOLEIL

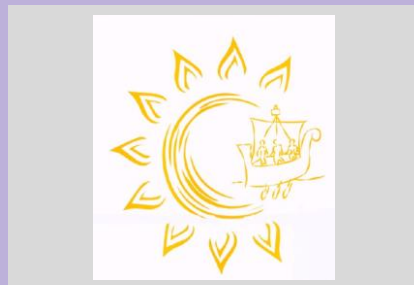
EN BREF.

La Cave coopérative des Celliers du Soleil, acteur viticole historique, est honorée de participer à cette concertation préalable concernant la phase 2 de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, un projet structurant pour notre territoire. Confrontés aux défis majeurs du changement climatique, qui impactent gravement nos récoltes et nos marchés, nous avons initié une démarche proactive et innovante : le développement d'un projet agrivoltaïque sur nos parcelles de Moussan, en partenariat avec Sun'Agri. Soutenu par la commune de Moussan et ayant reçu un avis favorable du pôle EnR de l'Aude, ce projet est essentiel pour la protection de nos cultures et la valorisation de notre foncier.

Malheureusement, ce secteur se trouve dans la zone de passage préférentiel définie par SNCF Réseau en 2025. Cette désignation gèle une très grande partie des terrains des communes de Moussan, Narbonne et Montredon-des-Corbières, empêchant tout projet de développement et travaux pour de nombreux acteurs économiques locaux, y compris le nôtre. Notre projet agrivoltaïque ne peut ainsi avancer tant que la position de SNCF Réseau ne lève pas sa demande de sursis à statuer sur ce secteur. Par cette contribution, nous souhaitons partager notre vision et alerter sur l'impérieuse nécessité de concilier les infrastructures de transport de demain avec la résilience et l'innovation de notre agriculture locale face à l'urgence climatique, en levant les blocages qui freinent des initiatives vitales pour notre avenir.



Concertation garantie par



Présentation de l'organisme rédacteur

Fondée en 1935 sur le site historique de la gare ferroviaire des Corbières, la Cave des Celliers du Soleil est le fruit de l'engagement visionnaire d'un groupe de viticulteurs locaux.

Son développement a été marqué par des étapes clés. En 1972, les coopératives de Peyriac-de-Mer, Sigean et Portel ont uni leurs forces pour créer les Caves Rocbère. Plus récemment, en 2021, une fusion stratégique avec les celliers de l'Aussou (caves de Bizanet et de Saint André de Roquelongue), suivie de l'intégration de la cave de Passa Saint André en 2022, a donné naissance à l'entité actuelle : **les Celliers du Soleil**.

Ce travail collectif et exigeant a été couronné par l'obtention du prestigieux label AOC Corbières en 1986, une reconnaissance de la qualité et du savoir-faire de nos viticulteurs.

Aujourd'hui, les Celliers du Soleil constituent un groupement dynamique, fédérant près de 350 viticulteurs et exploitant 3 000 hectares de vignes, ce qui représente 10 % de la production de l'appellation Corbières.

Contact :

M. Francis Bardière

Président

Les Celliers du soleil

17, rue de la Croix-Blanche, 11590

Cuxac-d'Aude France

06 81 02 50 24

f.bardiere@orange.fr

<http://lescelliersdusoleil.com>

La filière viticole d'Occitanie, première région viticole de France avec 253 000 hectares et un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros, est aujourd'hui confrontée à des défis existentiels. Le changement climatique impacte de plein fouet nos exploitations : +1,92°C en 60 ans, multiplication des jours estivaux, stress hydrique accru, et recrudescence d'aléas climatiques dévastateurs (gels, grêle, canicules, sécheresses). Ces phénomènes pénalisent fortement les rendements (ex : 20 000 ha détruits dans l'Aude en avril 2017-2018.) et la qualité du vin, menaçant la pérennité de nos terroirs.

C'est dans ce contexte d'extrême tension économique et climatique que la Cave coopérative des Celliers du Soleil, confrontée par exemple à une perte de près de 40% de sa récolte en 2025 (impact cumulant les aléas climatiques et l'incendie ayant ravagé près de 21 000 ha dans les Corbières), a développé une stratégie innovante d'adaptation. Nous avons initié, en partenariat avec Sun'Agri, un projet agrivoltaïque sur nos parcelles de Moussan. Cette démarche, soutenue par la commune et ayant reçu un avis favorable du pôle EnR de l'Aude, est cruciale. Elle vise à protéger nos vignobles des aléas climatiques (gel, grêle, forte chaleur, stress hydrique) tout en valorisant notre foncier, assurant ainsi une partie de notre production et de nos revenus.

Cependant, ce projet vital pour notre pérennité est aujourd'hui totalement bloqué par la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan.

La zone de passage préférentielle définie par SNCF Réseau en 2025 s'est en effet fortement élargie, s'étendant désormais sur une très grande partie des communes de Moussan, Narbonne et Montredon-des-Corbières. Cette extension a pour conséquence directe de geler de facto toute possibilité de développement et de réalisation de travaux pour les acteurs économiques locaux, y compris notre projet agrivoltaïque.

Plus précisément, bien que notre projet soit situé en dehors des emplacements réservés, SNCF Réseau a émis un avis défavorable le 7 octobre 2025, indiquant que le projet "pourrait être concerné par de nouveaux tracés liés au volet dessertes". Conséquence directe de cette position : la DDTM11 nous a informés qu'une demande de permis de construire pour notre projet entraînerait un sursis à statuer, ce qui équivaut à un refus et anéantit nos efforts.

Nous nous trouvons donc confrontés à une situation de profonde incertitude sur notre projet d'adaptation climatique. L'absence d'un calendrier clair concernant l'avenir de ce "triangle ferroviaire", situé entre l'emplacement réservé de la LGV et la ligne Narbonne-Toulouse, freine lourdement non seulement notre initiative, mais également le potentiel de développement de l'ensemble des acteurs économiques locaux impactés par cet élargissement. Nous sollicitons donc l'attention de l'autorité en charge de la consultation sur l'impérieuse nécessité de prendre en compte l'impact de cet élargissement de zone et de trouver des solutions concrètes pour lever ces blocages, afin que des initiatives essentielles à la résilience de notre territoire puissent voir le jour.

Localisation du projet de la cave des Celliers du soleil

